



DÉCISIONS, DROIT DE PRÉEMPTION

DECISION N° 068-2023 – ABROGATION DE LA DÉCISION N° 313-2022 EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2022 PORTANT DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN AU PROFIT DE MÂCON HABITAT À L'OCCASION DE LA VENTE D'UN BIEN SITUÉ 345/350 QUAI JEAN JAURÈS

1 DOCUMENT – Publié le 21 février 2023



DEC_068_2023_abrogation_délégation_droit_préemption_J.Jaurès.pdf
(.pdf, 142,1 Ko)



TÉLÉCHARGER



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON
Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

☎ 03 85 39 71 00

Allô Mairie : 0800 337 273

